

Outil pour comprendre le budget de la ville d'Aubagne

- 1. Le budget, kesako ?***
- 2. Les contraintes budgétaires***
- 3. Les choix politiques***
- 4. La dette... un élément du bilan !***

1. Le budget, Kesako ?

- ◆ C'est l'outil qui permet de planifier les dépenses et les recettes de la ville.

Dépenses

En 2019, à Aubagne :

Environ 88,5 millions d'€

Recettes

En 2019, à Aubagne :

Environ 88,5 millions d'€

- ◆ Il traduit toutes les contraintes financières (dette, dotations de l'état...) et les choix politiques.

2 principes de base :

- ◆ La séparation du fonctionnement (dépenses & recettes courantes) et des investissements.

Dépenses 2019

Fonctionnement :
72 millions d'€

Investissements :
16,5 millions d'€

Recettes 2019

Fonctionnement :
72 millions d'€

Investissements :
16,5 millions d'€

- ◆ L'équilibre financier de chacune des 2 sections.

Les dépenses de fonctionnements

◆ 4 grandes familles :

§11 : les charges générales (entretien, électricité, carburants, fournitures diverses, services, honoraires, locations...)

§12 : les charges de personnels (salaires, charges...)

§65 : les autres charges courantes (subventions asso, CCAS, indemnités élus...)

§66 : les charges financières réelles (intérêts et pénalités de la dette)

Dépenses de fonctionnement, à Aubagne en 2019

Charges générales (entretien, énergie, fournitures, services, honoraires, locations...)	12,5 millions d'€
Charges de personnel (salaires, charges...)	42 millions d'€
Autres charges courantes (subventions asso, CCAS, indemnités élus...)	6 millions d'€
Charges financières réelles (intérêts et pénalités de la dette)	7 millions d'€
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement	67,5 millions d'€
Excédent pour financer les investissements	1 million d'€
Restructuration dette (compensée en recette d'investissements)	3,5 millions d'€

Les recettes de fonctionnements

◆ 3 grandes familles :

§70 : les produits des services (piscines, théâtre, redevances, mise à disposition de personnel...)

§73 : les impôts et taxes

§65 : les dotations de fonctionnement (état, métropole, département, région)

Recettes de fonctionnement, à Aubagne en 2019

<u>Produits des services</u> (entrées piscine & théâtre, redevances, mise à disposition de personnel, loyers...)	5,5 millions d'€
<u>Impôts et taxes</u>	49 millions d'€
<u>Dotations</u> de fonctionnement (état, métropole, département, région)	15 millions d'€
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement	69,5 millions d'€
<u>Opérations d'ordre</u> (compensation d'investissements)	0,5 millions d'€
<u>Restructuration dette</u> (compensation du fond d'état)	2 millions d'€

Les dépenses d'investissement

◆ 2 grandes familles :

Les dépenses d'équipement (voirie, bâtiments, véhicules, outils, informatique...)

Les charges financières (remboursement du capital des emprunts)

Dépenses d'investissement, à Aubagne en 2019

<u>Dépenses d'équipement</u> (voirie, bâtiments, véhicules, outils, informatique...)	8 millions d'€
<u>Charges financières</u> (remboursement du capital des emprunts)	8 millions d'€
TOTAL des dépenses réelles d'investissement	16 millions d'€
<u>Opérations d'ordre</u> (frais d'étude, réseaux de voirie...)	0,5 millions d'€

Les recettes d'investissement

◆ 3 grandes familles :

§10 et 13 : les subventions et dotations (département, état, région)

§16 : les emprunts

§ 024 : les cessions (ventes de bâtiments, de terrains...)

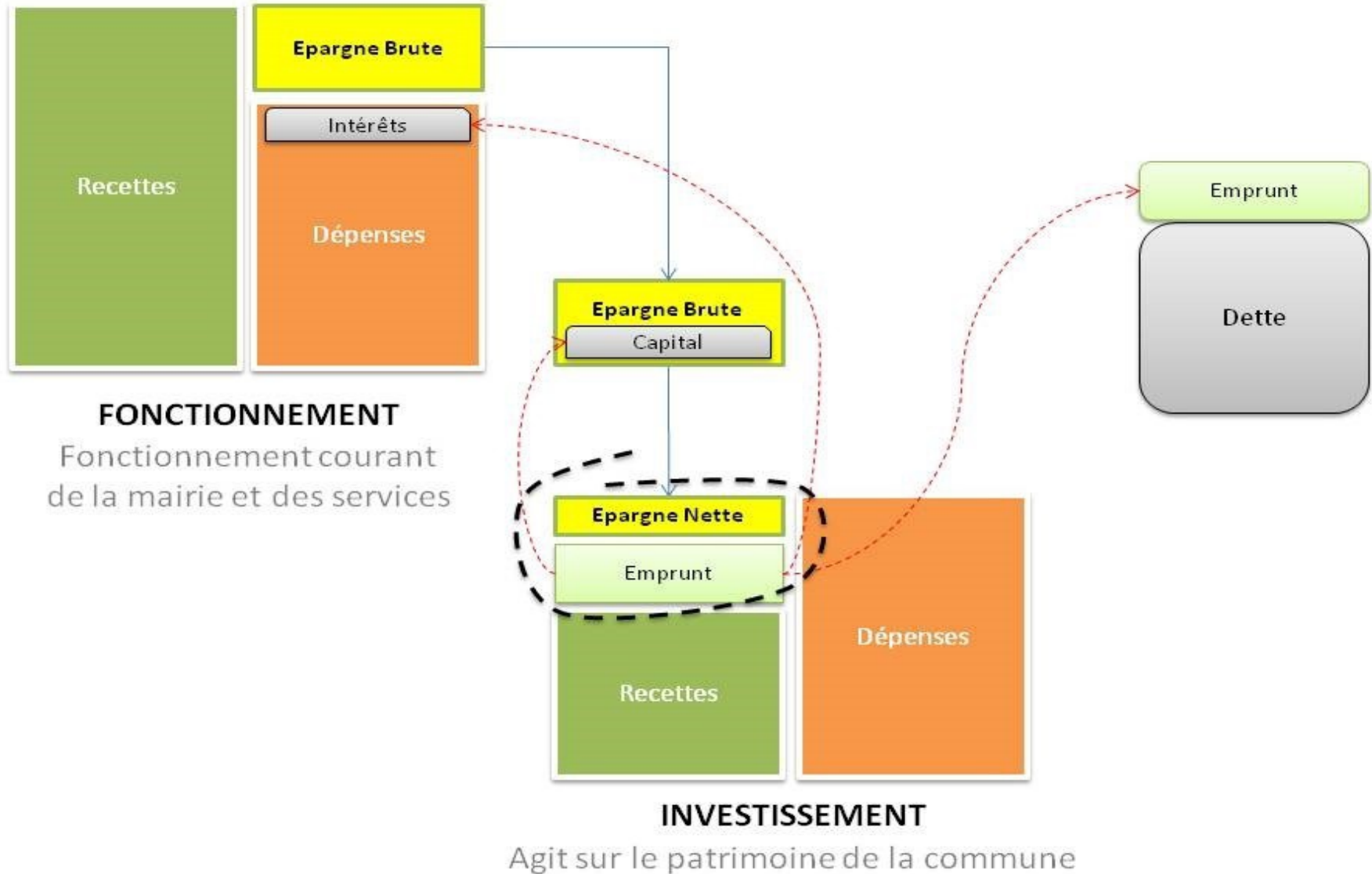
Recettes d'investissement, à Aubagne en 2019

<u>Subventions et dotations</u> (département, état, région)	5 millions d'€
<u>Les emprunts</u>	4 millions d'€
<u>Les cessions</u> (ventes de bâtiments, de terrains...)	3 millions d'€
TOTAL des recettes réelles d'investissement	12 millions d'€
<u>Restructuration dette</u> (compensée en dépense)	3,5 millions d'€
<u>Excédent de fonctionnement</u>	1 million d'€

2. Les contraintes

◆ Les contraintes légales :

- le budget d'une commune doit être équilibré (contrairement à celui de l'état...)
- le recours à l'emprunt n'est possible que pour financer des investissements
- l'échéance de la dette constitue une dépense obligatoire
 - en fonctionnement pour les intérêts (7 M€, à Aubagne, en 2019)
 - en investissement pour le capital (8 M€, à Aubagne, en 2019)



◆ Les contraintes salariales

- l'évolution des salaires est règlementée dans le cadre de la fonction publique territoriale. Les décisions prises par l'état s'imposent aux communes

→ à Aubagne, lorsque le point d'indice augmente de 1%, les dépenses de fonctionnement (§12) augmentent de 400 000 €*

→ l'ancienneté des agents se traduit par des promotions d'échelons et de grades (c'est le glissement-vieillesse-technicité, GVT)*

** Il est cependant normal et heureux que les salaires progressent en fonction de l'inflation et de l'ancienneté...*

◆ Les contraintes « Macron »

- la suppression progressive de la taxe d'habitation : la somme non-perçue par les communes sera compensée par l'état mais les villes perdent la possibilité d'adapter cette recette à leurs besoins

- le contrat état / commune : le contrat limite la possibilité d'augmenter les dépenses réelles de fonctionnement.

Pour Aubagne, l'augmentation annuelle ne peut dépasser 1,2%, en 2018, 2019 et 2020.

3. Les choix politiques et leurs conséquences

- ◆ **Augmenter les dépenses de fonctionnement pour mieux « vivre et entretenir la ville »**

=> impose de trouver de nouvelles recettes (contrainte d'équilibre)

=> ce choix est fortement limité par les contraintes « Macron »

- ◆ **Investir pour développer le patrimoine**

=> impose de dégager un excédent de fonctionnement et/ou d'emprunter et/ou de vendre le patrimoine existant (contrainte d'équilibre)

- ◆ **Diminuer la dette pour assainir les finances**

=> impose de peu investir et/ou de dégager un excédent de fonctionnement afin d'emprunter moins que ce qu'on rembourse

→ A Aubagne, depuis 2014, c'est ce choix qui domine

▣ Faire évoluer les recettes de fonctionnement

- ◆ Augmenter ou diminuer les tarifs (crèche, séjours vacances, entrées piscine & théâtre...)

→ A Aubagne, depuis 2014, ce levier est peu utilisé

- ◆ Augmenter ou diminuer les impôts

=> Désormais limité à la taxe foncière, ce levier va devenir moins influent

→ A Aubagne, depuis 2014, malgré les promesses faites, les impôts n'ont pas baissé. Au contraire, en 2018, la diminution d'un abattement a mécaniquement augmenté la taxe d'habitation.

☐ *Faire évoluer les dépenses de fonctionnement*

◆ Augmenter ou diminuer les charges générales

→ A Aubagne, depuis 2014, ces dépenses ont diminué de 2M€ (moins d'entretien, baisse des dotations scolaires, dégradation des outils et conditions de travail, suppression de locaux associatifs...)

◆ Augmenter ou diminuer les charges courantes

(indemnités des élus, subventions asso & CCAS...)

→ A Aubagne, depuis 2014, la somme évolue peu mais des arbitrages sont faits : -14% de subventions aux associations mais +30% pour l'école privée...

☐ *Faire évoluer la section investissements*

◆ Investir pour créer et renouveler le patrimoine est un choix qui suppose des recettes

=> dégager un excédent de fonctionnement

=> emprunter

=> vendre du patrimoine

=> générer des subventions (pour 1€ investi - hors remboursement de dette - on peut obtenir, en moyenne, 1€ de subvention)

→ A Aubagne, depuis 2014, les recettes d'investissement sont largement consacrées aux remboursements de la dette.

=> il y a très peu de création et renouvellement du patrimoine donc beaucoup moins de subventions (-60% entre 2013 et 2017)

4. La dette... un élément du bilan !

- ◆ La dette financière (capital dû aux banques) est un élément du bilan de la commune : **le passif**
- ◆ Le patrimoine de la commune (bâtiment, mobilier, véhicules et autres outils...) est l'autre élément : **l'actif**
- ◆ Le **bilan** fait la balance entre l'actif et le passif
- ◆ A Aubagne, entre 2014 et 2020, le bilan est négatif

☐ *Dette financière : la réalité des chiffres*

- ◆ Le capital dû évolue en fonction de ce qu'on rembourse et de ce qu'on emprunte
- ◆ A Aubagne la dette a été renégociée pour sortir des emprunts toxiques.
- ◆ En 6 ans, le capital dû par la ville aura baissé de 10,6 M€ (-7%).

Variation de la dette d'Aubagne	Évolution dette	Capital dû au 31/12	Avec pénalités	Dette par habitant
2013	-1,8 M€	160,6 M€	de sortie des	3 432 €/habitant
2014	-5 M€	155,6 M€	emprunts toxiques	3 366 €/habitant
2015	-5,1 M€	150,5 M€	<u>Dette réelle due :</u>	3 297 €/habitant
2016	-5,2 M€	145,3 M€	162,2 M€	3 549 €/habitant
2017	-4,4 M€	140,9 M€	157,74 M€	3 469 €/habitant
2018	-3,6 M€	137,3 M€	154,17 M€	Non connu
2019	-3,7 M€	133,6 M€	150 M€	Non connu

Valeur de l'actif : le patrimoine n'est pas éternel...

◆ Il peut être vendu

→ à Aubagne, depuis 2014, des bâtiments et de terrains ont été vendus pour 15,4 M€

◆ Il doit être entretenu

→ depuis 2014, à Aubagne, les dépenses d'entretien ont baissé, en moyenne, de 26,4% (réf 2013) soit 3,6 M€ sur la période 2014-2019

◆ Il faut le renouveler

→ depuis 2014, à Aubagne, le renouvellement de matériel de transport, de bureau, d'informatique a baissé, en moyenne, de 41% (réf 2013) soit 1,7 M€ sur la période 2014-2019

Bilan : comment la ville s'enrichit ou s'appauvrit

- ◆ En vendant plus de son patrimoine (15,4 M€) que ce qu'elle rembourse de sa dette (10,6 M€), entre 2014 et 2020, la ville d'Aubagne se sera appauvrie.
- ◆ La sortie des « emprunts toxiques » votée avant 2014 pour 70% de l'encours puis en 2015, à l'unanimité du conseil municipal, pour les 30% restants, permet de sécuriser les futurs budgets mais...
- ◆ En entretenant et en renouvelant trop peu son patrimoine, la ville d'Aubagne diffère des dépenses qui devront être réalisées dans les années à venir.

Analyse politique

- ◆ **La diminution de la dette est limitée** et elle n'apporte pas de réelles marges budgétaires pour l'avenir. Son impact est principalement psychologique : « la ville est bien gérée car la dette diminue ».
- ◆ **Le choix de baisser la dette trop rapidement appauvrit la ville :**
 - le **patrimoine** est abandonné (piscine du Bras d'Or, Petit Monde de Marcel Pagnol...), moins entretenu (routes, écoles, théâtre, espaces verts...) ou vendu (marché de gros, immeubles, terrains...),
 - le **service public** communal est affaibli : 150 suppressions de postes – outils de travail peu renouvelés (véhicules, outillage, informatique...) - cantines privatisées...
 - l'**offre culturelle & associative** est altérée : MJC fermée, baisse du soutien aux associations, Festimôme devenu payant, réduction du budget des maisons de quartier et de la médiathèque...

Perspectives politiques

- ◆ La ville doit être gérée de façon responsable et durable avec comme boussole permanente la réponse aux besoins de sa population.
- ◆ Il y a nécessité de **maîtriser la dette** mais aucune urgence à forcer son remboursement. Actuellement, on peut emprunter à des taux faibles tout en remboursant notre dette à taux plus élevé.
- ◆ Ainsi on diminue les charges financières **tout en préservant les services à la population** (agents, services et équipements municipaux, associations...) et en ouvrant des possibilités d'investissements qui répondent aux besoins d'**une ville tournée vers l'avenir** : transition écologique, écoles rénovées...

- ◆ Les chiffres cités dans ce diaporama sont tous issus des documents budgétaires fournis aux élus lors des conseils municipaux
- ◆ Pour toute information complémentaire, contacter Denis GRANDJEAN (grandjeandenis@aol.com)